
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 avril 2021 à 19 h par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Sterling Downey, conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marie-Josée Parent, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim
Madame Nancy Raymond, directrice par intérim de la culture, des bibliothèques et du développement social
Madame Julie Lachapelle, chef de la Division des relations avec les citoyens et communications
Madame Diane Vallée, directrice de projet
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Monsieur Marc Rouleau, directeur du développement du territoire et des études techniques
Commandant Dubuc, Service de police de la Ville de Montréal
Maître Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

Le maire déclare la séance ouverte et invite les personnes présentes à observer un moment de silence en mémoire de feu M. Maurice Couturier et M^{me} Jeanne Bourbonnais, tous deux récemment décédés.

Communication du président au public

Le maire communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 04 à 19 h 15.

CA21 210051

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 avril 2021.

10.02

CA21 210052

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2021, à 19 h

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2021, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 15 à 19 h 36.

10.04

Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 36 et se termine à 21 h 33. Au cours de cette période, le secrétaire d'arrondissement donne lecture des 56 questions du public qui ont été transmises par écrit. Le maire et le directeur d'arrondissement répondent à ces questions.

10.05

CA21 210053

Piétonnisation de la rue Wellington du 1er juin à l'automne 2021 et modifications à la signalisation. (1216811003)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que le tronçon de la rue Wellington compris entre la 6^e Avenue et la rue Régina, au cours de la période s'étendant du 1^{er} juin à l'automne 2021, soit déclaré piéton;
2. que la signalétique dans cette partie de la rue Wellington soit modifiée à cette occasion, notamment :
 - en mettant hors fonction tous les stationnements tarifés sur la rue Wellington;
 - en modifiant la signalisation selon les besoins en stationnement identifiés au plan de stationnement lié à la piétonnisation;
 - en masquant ou en supprimant tous les panneaux de signalisation qui seront en contradiction avec l'instauration de la piétonnisation;
 - en mettant en application le plan de stationnement lié à la piétonnisation;
3. que toute autre signalisation jugée nécessaire à la piétonnisation soit autorisée.

12.01 1216811003

CA21 21 0054

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 71 998 \$, pour l'année 2021 et de 49 565 \$ pour l'année 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de deux ans aux 3 organismes identifiés dans le sommaire décisionnel et d'une année aux 3 autres organismes identifiés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du *Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022* / Approuver les 6 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. (1212586001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 71 998 \$, pour l'année 2021 et de 49 565 \$ pour l'année 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de deux ans aux 3 organismes identifiés dans le sommaire décisionnel et d'une année aux 3 autres organismes identifiés dans le sommaire décisionnel; , pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du *Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022*

Organisme	Projet et période	Montant 2021	Montant 2022
<i>L'Ancre des jeunes</i> (129392)	L'agriculture urbaine, arts et écologie pour jeunes persévérants Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022	10 761	10 761
<i>Grandir Sans Frontières</i> (417237)	Numérithèque mobile Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022	9 000	9 000

<i>J'apprends avec mon enfant</i> (JAME) (131501)	Concertation famille et travail de milieu auprès des familles en situation de vulnérabilité Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022	29 804	29 804
<i>Corporation L'Espoir</i> (129453)	Brigade d'espoir Du 28 juin au 14 août 2021	7 933	0
<i>Maison d'accueil des nouveaux arrivants-Île des Sœurs</i> (MANA) (537542)	Les Gardiens avertis : une aide aux familles d'immigrés pour la réussite scolaire Du 1 ^{er} avril au 30 décembre 2021	9 000	0
<i>Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal</i> (129110)	Art-thérapie - Notre histoire au fil des pages - programme de persévérance scolaire Du 1 ^{er} septembre au 21 décembre 2021	5 500	0

- d'approuver les 6 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

20.01 1212586001

CA21 210055

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1212586002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, non taxable, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)
<i>Centre d'aide aux familles immigrantes</i> (CASA-CAFI) (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	10 760
<i>Grandir Sans Frontières</i> (GSF) (417237)	Numéri'Cap Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	7 528
<i>J'apprends avec mon enfant</i> (JAME) (131501)	Le développement de la motricité, un enjeu pour les tout-petits Du 13 avril au 31 décembre 2021	8 000
<i>Maison d'accueil des nouveaux arrivants</i> (MANA) - Île-des-Sœurs (537542)	Alimenter notre quartier - Améliorer la sécurité alimentaire des nouveaux arrivants à L'Île-des-Sœurs Du 1 ^{er} avril au 31 juillet 2021	8 712
<i>Mamies immigrantes pour le développement et l'intégration</i> (MIDI) (261437)	Les Balconnades bienveillantes de Verdun Du 1 ^{er} juin au 30 septembre 2021	15 000

- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
4. de mandater madame Marlène Gagnon, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature desdites ententes.

20.02 1212586002

CA21 210056

Accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun (APV)* pour la consolidation du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* / Approuver un projet de convention à cet effet pour l'année 2021. (1202586008)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour la consolidation du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine*;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre *Action Prévention Verdun* et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2021;
3. de mandater madame Marlène Gagnon, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.03 1202586008

CA21 210057

Rejeter les soumissions pour les « Travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau de la Marina de Verdun ». Appel d'offres public S20-006 (6 soumissionnaires). (1216459003)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de rejeter les soumissions reçues pour les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau de la Marina de Verdun dans le cadre de l'appel d'offres public S20-006.

20.04 1216459003

CA21 210058

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2021. (1218225008)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2021.

30.01 1218225008

CA21 210059

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de février 2021. (1218225009)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de février 2021.

30.02 1218225009

CA21 210060

Dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2021. (1218225010)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2021 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.03 1218225010

CA21 210061

Autoriser la radiation du solde dû par L'École de cirque de Verdun pour un montant de 80 369,68 \$ en capital, ainsi que tout solde dû en intérêts, et ce, pour la période s'étendant de 2017 à 2020. (1218287001)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser la radiation du solde dû par *L'École de cirque de Verdun* pour un montant de 80 369,68 \$ en capital, ainsi que tout solde dû en intérêts pour la période s'étendant de 2017 à 2020, et ce, conformément à la convention de bail intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et *L'École de cirque de Verdun*.

30.04 1218287001

CA21 210062

Adopter le *Règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement*. (1700-126). (1215999003)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement* par le conseiller Luc Gagnon lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement* » par le conseiller Luc Gagnon lors de la même séance du conseil d'arrondissement;

Vu l'adoption, le 2 mars 2021, par le conseil d'arrondissement, du *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement* (1700-126P);

Vu la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours du 10 au 24 mars 2021 en remplacement de l'assemblée publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

Attendu qu'en vertu de l'article 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, après la tenue de l'assemblée publique prévue à l'article 125 de cette loi, ou de la consultation écrite qui en tient lieu, le conseil d'arrondissement adopte, avec ou sans changement, le règlement ayant fait l'objet du projet soumis à cette consultation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement (1700-126)*.

40.01 1215999003

CA21 210063

Adopter le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003) (RCA21 210005)*

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003)* par le conseiller Pierre L'Heureux lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003) » par le conseiller Pierre L'Heureux lors de la même séance du conseil d'arrondissement;

Vu l'adoption, le 2 mars 2021, par le conseil d'arrondissement, du *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003) (RCA21 210005P)*;

Vu la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours du 11 au 25 mars 2020 en remplacement de l'assemblée publique prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

Attendu qu'en vertu de l'article 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, après la tenue de l'assemblée publique prévue à l'article 125 de cette loi, ou de la consultation écrite qui en tient lieu, le conseil d'arrondissement adopte, avec ou sans changement, le règlement ayant fait l'objet du projet soumis à cette consultation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter sans changement le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003) (RCA21 210005)*.

40.02 1215291001

CA21 210064

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (RCA21 210006). (1214422001)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021)* par la conseillère Marie-Josée Parent lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021)* » par la conseillère Marie-Josée Parent lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021)* (RCA21 210006).

40.03 1214422001

CA21 210065

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (RCA21 210007). (1211908004)

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* par la conseillère Marie-Andrée Mauger lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* » par la conseillère Marie-Andrée Mauger lors de la même séance du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement ainsi qu'au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter sans changement le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs* (RCA21 210007).

40.04 1211908004

CA21 210066

Adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), un premier projet de résolution afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages, situé au 163, 1^{re} Avenue - Lot 1 184 037. (1215999005)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), un premier projet résolution afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages, situé au 163, 1^{re} Avenue – Lot 1 184 037

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 184 037 illustré à l'annexe A déposée en pièce jointe au présent sommaire.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du bâtiment existant est autorisé pour y ajouter un 3^e étage, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la hauteur maximal de 2 étages prescrite à la grille des usages et normes H02-33 pour l'usage h1, afin d'ajouter un 3^e étage au bâtiment existant de 2 étages.

Il est également permis de déroger aux articles 126, 158 et 163 du *Règlement de zonage* (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III CONDITIONS LIÉES À LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT

3. Le bâtiment doit être d'une hauteur maximale de 3 étages. La hauteur en mètres, mesurée entre le niveau du trottoir et le niveau du toit du 3^e étage, est établie à 11,16 mètres.

4. Le 3^e étage doit être en retrait d'au moins 1,5 mètre de la façade principale.

5. Un arbre devra être planté en cour avant.

SECTION IV PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

1° un agrandissement;

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2 OBJECTIFS

7. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

1° créer une architecture de qualité supérieure qui s'harmonise à celle du bâtiment déjà construit.

SOUS-SECTION 3 CRITÈRES

8. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

1° prendre en considération le caractère du bâtiment à agrandir notamment le type, l'expression et les caractéristiques architecturales telles que parements, couronnement et ouvertures;

2° tenir compte du traitement des agrandissements sur un même type de bâtiment quant aux dimensions, à la disposition par rapport au volume principal et aux caractéristiques architecturales propres aux agrandissements;

3° respecter, mettre en valeur ou s'adapter à l'expression architecturale du bâtiment ou y être compatible quant à la forme et aux matériaux, en accord avec la valeur architecturale du bâtiment;

4° prendre en considération ses effets sur le terrain et sur les constructions voisines de manière à préserver ou mettre en valeur le caractère du terrain et du milieu dans lequel il se trouve ou y être compatible, en accord avec leur valeur;

5° souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;

6° l'implantation du bâtiment est en continuité des lignes de perspectives ou à l'aboutissement des lignes de perspectives créées par l'ensemble des constructions ou de l'aménagement paysager ;

7° favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

SECTION V DÉLAI DE RÉALISATION

9. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Plan de cadastre préparé le 17 septembre 2015 par Michel Laferrière, arpenteur-géomètre.

40.05 1215999005

CA21 210067

Accorder une dérogation mineure à la profondeur de lot minimale requise de 30 mètres prévue à la grille des usages et normes H02-85 du *Règlement de zonage n° 1700*, pour le lot 1 153 498 situé sur la rue Troy, afin de permettre la construction d'un projet d'immeuble résidentiel. (1215999004)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accorder une dérogation mineure à la profondeur de lot minimale requise de 30 mètres prévue à la grille des usages et normes H02-85 du *Règlement de zonage* n° 1700, pour le lot 1 153 498 situé sur la rue Troy, dont la profondeur est actuellement de 29,26 m (limite est) et de 29,41 m (limite ouest) en prévision de la construction d'un projet d'immeuble résidentiel.

40.06 1215999004

CA21 210068

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 3 logements au 23, rue Troy (lot 1 153 498). (1213203002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) tel qu'amendé, les plans, les élévations et la coupe, pages 05 à 10 et 16 à 18 du cahier de présentation, préparé par Maxime Riopel, architecte (*CARTA architecte+designer*); déposés, estampillés et datés du 11 février 2021 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 3 logements au 23, rue Troy (lot 1 153 498).

40.07 1213203002

CA21 210069

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment commercial, situé au 3624, rue Ethel, et la reconstruction d'un bâtiment résidentiel de trois logements, aux 3624-3628, rue Ethel (lot 1 152 919). (1213203004)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* numéro 1700 tel qu'amendé :

- a démolition du bâtiment commercial, situé au 3624, rue Ethel;
- les plans, les élévations et les coupes, pages A001, A100 à A105, A300 à A303, A350 et A351, préparés par Maurice Martel, architecte; déposés, estampillés et datés du 11 mars 2021 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 3 logements aux 3624-3628, rue Ethel (lot 1 152 919).

40.08 1213203004

CA21 210070

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre un changement d'usage de l'usage existant i1 - Industrie de prestige à l'usage c3 - Commerce mixte ainsi que des rénovations extérieures au bâtiment situé au 16, place du Commerce, sur le lot 1 860 831. (1215999006)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux articles 363.44 de la sous-section 19 et 363.66 de la sous-section 25, de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), les plans A-100 à A109 réalisés par Stéphane Lessard, architecte et datés du 24 février 2021, afin de permettre un changement d'usage, de l'usage existant i1 - Industrie de prestige à l'usage c3 - Commerce mixte ainsi que des rénovations extérieures au bâtiment situé au 16, place du Commerce (lot 1 860 831).

40.09 1215999006

CA21 210071

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1214637001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics suivants:

Nom de l'événement	Lieu	Date et horaire
BougeBouge 2021 organisé par <i>BougeBouge</i>	Parc Desmarchais situé au 5200, boulevard LaSalle et à l'extérieur du <i>Quai 5160-Maison de la culture de Verdun</i> , situé au 5160, boulevard LaSalle Parcours 21 km et 10 km - entre les rues Galt et Fayolle	Les samedis 5 et 9 juin 2021 et les dimanches 6 et 20 juin 2021 de 7 h à 16 h
Corvée de nettoyage des berges organisée par <i>La Maison de l'environnement</i>	Terre-ferme: <i>École secondaire Monseigneur-Richard</i> , située au 3000, boulevard Gaétan-Laberge au site du skateparc, situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge Site du skateparc, situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge, au sentier situé face à la 1 ^{re} Avenue du sentier situé face à la 1 ^{re} Avenue à la rue Woodland Rue Woodland à la rue Valiquette Rue Valiquette à la rue Fayolle L'Île-des-Soeurs: Secteur de la Pointe-Sud	Samedi 15 mai 2021 de 9 h à 14 h En cas de pluie, samedi 22 mai 2021.
Distribution gratuite de compost organisée par <i>La Maison de l'environnement</i>	À l'arrière des serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	Dimanche 2 mai 2021 de 9 h à 14 h En cas de pluie, samedi 8 mai 2021

Activités diverses culturelles, sportives et communautaires organisées par l'Arrondissement de Verdun

Terrain adjacent à l'église *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, située au 4155, rue Wellington

Du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021
entre 7 h et 23 h

Cabana à sucre organisée par *Toujours ensemble*

Ruelle derrière le 4926, rue de Verdun, située entre la 4^e et 5^e Avenue

Samedi 10 avril 2021
de 9 h 30 à 15 h
En cas de pluie, dimanche 11 avril 2021

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012);
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021)* (RCA20 210013);
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires* (1735).

40.10 1214637001

CA21 210072

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement sur les résultats de l'ouverture d'un registre sur l'approbation du Règlement autorisant un emprunt de 4 100 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation de bâtiments municipaux de l'arrondissement de Verdun (RCA21 210004) par le personnes habiles à voter. (1211908008)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), du certificat du secrétaire d'arrondissement sur les résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter de l'Arrondissement qui s'est tenue du 10 au 29 mars 2021 sur l'approbation du *Règlement autorisant un emprunt de 4 100 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation de bâtiments municipaux de l'arrondissement Verdun* (RCA21 210004).

40.11 1211908008

CA21 210073

Édicter une ordonnance afin de modifier les paramètres d'autorisation d'occupation du domaine public pour la saison 2021, concernant les terrasses/contre-terrasses et les comptoirs de vente. (1216811004)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (1516), une ordonnance relative à la modification de paramètres d'autorisation pour l'occupation de terrasses, contre-terrasses et comptoirs de vente sur le domaine public pour la saison 2021.

40.12 1216811004

CA21 210074

Nommer le directeur/la directrice de la Direction des services administratifs à l'arrondissement de Verdun et ce à compter du 10 avril 2021. (1219016001)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de nommer M^{me} Annick Duchesne à titre de directrice de la Direction des services administratifs à l'arrondissement de Verdun, et ce, à compter du 10 avril 2021.

51.01 1219016001

CA21 210075

Désigner les membres du comité citoyen du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord de L'Île-des-Sœurs. (1216811002)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité citoyen du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord de L'Île-des-Sœurs suite à la recommandation du comité de sélection :

1^o membres citoyens :

- M^{me} Sally Cook;
- M^{me} Lou Desjardins;
- M^{me} Manon Otto;
- M. Jean Poulin;
- M. Jacques Sarrailh;
- M. Michel Saint-Cyr;

2^o membres substitués :

- M^{me} Caroline Varin;
- M. Marcel Barthe;

3^o représentants du conseil d'arrondissement :

- M^{me} Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement;
- M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement;

4^o représentants de l'Administration :

- M. Marc Rouleau, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

- M^{me} Diane Vallée, conseillère en planification, Direction d'arrondissement.

51.02 1216811002

CA21 210076

Prendre acte de l'entente de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'organisme à but non lucratif *Action Prévention Verdun*, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de *La Station - Maison intergénérationnelle* pour le montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises. (1214637005)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de prendre acte de l'entente de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'organisme *Action Prévention Verdun*, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de *La Station - Maison intergénérationnelle*, pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. de mandater Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement, à signer ladite convention de services, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC17 210005).

60.01 1214637005

CA21 210077

Prendre acte du rapport sur la consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement* (1700-126P). (1211908006)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur la consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage relativement aux conditions de validité d'une demande d'exemption en matière d'espaces de stationnement* (1700-126P).

60.02 1211908006

CA21 210078

Prendre acte du rapport sur la consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003) (RCA21 210005P). (1211908007)*

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur la consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003) (RCA21 210005P).*

60.03 1211908007

Mots des conseillers

Les membres du conseil s'expriment sur différents sujets au cours de la période s'étendant de 21 h 51 à 21 h 54.

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est apporté sous cette rubrique.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le maire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 56.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

MARIO GERBEAU
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT

